



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2000/NGO/152
3 avril 2000

Original: FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante sixième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES,
OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Exposé écrit*/présenté par la Fédération internationale des mouvements d'adultes
ruraux catholiques, organisation non gouvernementale sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 mars 2000]

*/ Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services
d'édition.

Des résistances paysannes, indigènes et citoyennes

1. Au mois de novembre 1999, des syndicalistes paysans et des militants d'ONG, venus des cinq continents, ont tenu un séminaire à Quito (Equateur) sur le thème des résistances paysannes, indigènes et citoyennes. Avec eux, les mouvements ruraux de la FIMARC sont témoins que, partout à travers le monde, une résistance s'organise face au libéralisme et que les relations entre les mouvements se renforcent en vue de permettre aux populations rurales et indigènes de s'exprimer sur leur avenir et d'inverser les tendances négatives de la mondialisation.
2. Ils dénoncent avec force les pratiques inacceptables des sociétés transnationales qui nuisent à leur développement et ruinent les économies de nombreux pays. Par leur opposition à la privatisation du vivant et à l'exploitation commerciale qui en est faite et par le rejet des semences génétiquement modifiées, ils affirment leur volonté de préserver leurs cultures vivrières et l'autonomie de leurs pratiques agricoles.
3. Les paysans de l'Inde venus manifester, au mois de juin 1999, devant le siège de Novartis et de Nestlé, ont été accueillis par des paysans suisses. Ces derniers ont pris conscience que les violations des droits humains perpétrées par ces sociétés transnationales le sont davantage encore, de manière plus évidente et massive, dans les pays du Sud. Ainsi a été confirmée pour tous la nécessité de coordonner les luttes, d'un continent à l'autre, et de travailler ensemble à un développement durable et solidaire.

L'accès à la terre et l'impunité

4. La question agraire est une question essentielle dans tous les pays en développement, et elle devient de plus en plus, dans chaque pays, un problème politique. L'accès à la terre et les difficultés rencontrées pour réaliser de véritables réformes agraires qui respectent les intérêts des petits paysans sont, dans beaucoup de pays, des sources de conflits graves, qui conduisent à des emprisonnements, des tortures et des meurtres.
5. La date du 17 avril est devenue, chaque année, la Journée internationale des luttes paysannes, en souvenir du massacre, dans l'Etat de Para, au Brésil, le 17 avril 1996, de 19 paysans dont le « crime » était seulement de réclamer un peu de terre pour pouvoir exercer leur métier et vivre avec dignité.
6. Les organisations paysannes, dans le monde, ont eu connaissance de la façon scandaleuse dont a été mené le procès des trois officiers qui commandaient cette opération de la police militaire à l'encontre des travailleurs ruraux du Mouvement des Sans Terre. Leur acquittement a suscité l'indignation de nombreuses organisations populaires nationales et internationales. Les plus hautes autorités de l'Etat brésilien ont d'ailleurs exprimé leur préoccupation à propos de ce jugement et de l'impunité des auteurs de ce massacre.

Les conflits armés contre le développement et les droits humains

7. D'autres massacres se multiplient dans les zones de conflits qui ont pris la forme de guerres civiles et d'opérations de guérilla et qui vont à l'encontre des libertés fondamentales et des droits essentiels de la personne humaine.
 - En République Démocratique du Congo, la situation socio-politique ne cesse de se dégrader à cause d'un état de guerre permanent. La population souffre de cette situation qui entraîne une inflation généralisée, des tracasseries policières et administratives, un déficit des soins de santé, etc.

- En Colombie, le pays livré à la guerre civile depuis plusieurs décennies s'enfonce dans un marasme politique, économique et social sans précédent, où la violence fait chaque jour de nouvelles victimes.
- Au Timor oriental, où le choix de l'indépendance a été payé très cher, au prix d'un véritable génocide de la population civile, la volonté du peuple doit être respectée et toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la paix.

La vie avant la dette

8. La paix, la démocratie et le développement vont de pair. Ils conditionnent et même déterminent tous les autres droits. Le remboursement de la dette extérieure et les programmes d'ajustement structurel, imposés par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, sont des obstacles à la pleine réalisation des droits économiques et sociaux. Les ¼ des pays pauvres très endettés se trouvent en Afrique subsaharienne. Continuer à exiger le remboursement de leurs dettes les conduit inévitablement à des choix de budget au détriment des dépenses de santé, d'éducation et d'autres services publics indispensables au développement économique et social de leurs pays.

Les ruraux en appellent à la Commission des Droits de l'Homme

9. Les mouvements de la FIMARC veulent attirer l'attention de la Commission des Droits de l'Homme :
 - sur la nécessité d'accélérer le processus d'annulation de la dette pour les pays pauvres très endettés et de mettre en œuvre des stratégies d'allègement pour les autres pays en développement ;
 - sur l'urgence d'aborder les droits à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, au développement, avec les mêmes moyens que ceux mis en œuvre pour les autres droits ;
 - sur l'importance du combat à mener par les Etats contre l'impunité pour prévenir les violations des droits de l'homme (Résolution 1999/34) ;
 - sur le Groupe de Travail de la Sous-Commission dont le mandat est « d'identifier et d'examiner les effets des activités des sociétés transnationales sur la jouissance des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, y compris le droit au développement, le droit à un environnement sain et le droit à la paix ».
-